LE PROJET ÉUROPÉEN

UDMF
Union des Démocrates Musulmans Français

SOMMAIRE

Pourquoi parler de la Palestine aux Européennes ?

1- Volet indépendance : Pour une Palestine libre

2- Volet Écologie

- 1 La lutte contre la pollution plastique
- 2 La lutte contre les perturbateurs endocriniens
- 3 La lutte contre les allergènes
- 4 La transition énergétique
- 5 La lutte contre l'obsolescence programmée

3- Volet Éthique

- 1 La lutte contre l'évasion fiscale
- 2 La chasse à l'optimisation fiscale des multinationales
- 3 La lutte contre l'influence des lobbies
- 4 La mise en place d'un smic européen

4- Volet Égalité

- 1 La lutte contre les discriminations
  - 11 Inégalité homme femme
  - 12 Contrôle au faciès et discrimination ethnoreligieuse
  - 13 Discrimination face au handicap
- 2 Le droit de vote des étranger non communautaires aux élections locales

5- Volet Liberté

- 1 Renforcer les institutions européennes
- 2 Le devoir de solidarité
- 3 Le devoir de solidarité

6- Volet Protection

- 1 Une puissance militaire européenne
- 2 Une loi pour combattre l'islamophobie
- 3 Mise en place d'un comité d'éthique pour contrôler l'indépendance de la presse

POURQUOI PARLER DE LA PALESTINE AUX EUROPÉENNES ?

L'Europe a une très lourde Histoire marquée par des siècles de dominations, de spoliations, de massacres et de guerres à répétitions portés par les empires coloniaux comme la France, le Royaume Uni, l'Espagne, l'Allemagne, la Belgique ou les Pays Bas.

Au lendemain de la seconde guerre mondiale et après les décennies de décolonisation, le projet Européen s'est bâti sur la promesse d'un monde libre, porteur de paix et où la colonisation de territoires, comme la domination de populations au nom de théories racistes, n'auraient enfin plus place La promesse envers un avenir guidé par la justice et l'égalité.

La tragédie du peuple Palestinien qui perdure depuis plus de 75 ans est un paradoxe
manifeste envers les valeurs de ce projet Européen Une tragédie qui prend sa source en pleine période coloniale avec les accords Sykes Picot signés le 16 mai 1916 entre la France et le Royaume Uni et qui s'intensifiera en 1947 suite au génocide des juifs par l'Allemagne Nazie avec un plan de partage de la Palestine Il s'agit donc bien d'un problème essentiellement européen et il va de soi que c'est à l'Europe de le régler.

En effet, même si l'holocauste fut essentiellement de la responsabilité des puissances
européennes, au lendemain de la seconde guerre mondiale ces dernières vont, en guise de réparation, décider de faire payer le peuple Palestinien pourtant étranger à ces horreurs en sacrifiant son existence et son droit à l'autodétermination.

Pour combattre cette injustice et arrêter la destruction de tout un peuple, une coalition
européenne s'est formée Elle est constituée de partis indépendants partageant la même éthique musulmane et est composée de la France, l'Espagne, l'Allemagne, la Belgique, les Pays Bas et la Suède Nous avons décidé de porter politiquement la voix sacrifiée des Palestiniens et de mettre un terme au soutien inconditionnel envers un État qui occupe illégalement des territoires qui ne lui appartiennent pas et qui continue de décimer, depuis plus d'un demi6siècle, toute une population.

Nous compléterons ce chapitre avec le volet environnemental, démocratique, éthique et solidaire

VOLET INDÉPENDANCE : UNE PALESTINE LIBRE !

Alors que le gouvernement israélien commet en ce moment même un véritable massacre contre la population civile à Gaza, qu'il bafoue le droit international, qu'il ne cesse de coloniser, d'occuper et d'annexer la Palestine avec le soutien des Etats Unis et de l'Union Européenne, il est de notre devoir et de notre responsabilité de nous mobiliser contre cette injustice et ce désastre humanitaire.

S'il est important de soutenir la Palestine sur le long terme, par différentes actions comme le boycott, les manifestations ou la diffusion de l'information nous pensons qu'il est également essentiel de la soutenir sur le plan politique C'est pourquoi, nous, citoyens Européens, de France, d'Allemagne, de Belgique, d'Espagne, des Pays Bas et de Suède, avons décidé de former une coalition en vue des élections européennes du 09 juin 2024 pour faire entendre la voix du peuple Palestinien Cette coalition est portée en France par l'UDMF (Union des Démocrates Musulmans Français)

Nous exigerons durant cette campagne un changement radical de la diplomatie Française et Européenne La paix en Palestine ne peut passer que par la fin de l'occupation et de la colonisation Et pour ce faire, il faut engager des sanctions à l'encontre d'Israël, comme l'Europe le fait aujourd'hui contre la Russie depuis l'invasion de l'Ukraine

NOUS EXIGERONS

✓ L'interdiction de ventes d'armes et d'équipements militaires à Israël
✓ Le retrait des organisations palestiniennes de la liste des organisations terroristes de l'UE (Jihad islamique, FPLP…°
✓ L'embargo sur les produits israéliens et l'interdiction de tout commerce avec Israël
✓ L'interdiction pour tout citoyen européen de tout engagement dans l'armée israélienne sous peine de poursuite pour crimes de guerre
✓ La fermeture de l'espace aérien européen à l'aviation israélienne, des ports de l'UE aux bateaux israéliens, des routes de l'Union aux transporteurs israéliens
✓ L'exclusion d'Israël de toute compétition internationale et européenne comme les JO de 2024 ou la ligue des champions de football.

L'Union Européenne, fondée sur l'idée de la paix, ne doit plus tolérer l'injustice et la souffrance infligées au peuple palestinien Nous appelons tous les citoyens français soucieux de porter cette voix à se joindre à notre liste pour les Européennes 2024;

VOLET ÉCOLOGIE :

L'HOMME AU SERVICE DE LA NATURE

L'homme a trop longtemps considéré que la nature était à son service, puisant et piochant sans compter dans tout ce qu'elle offrait. Non seulement il se sert, mais en plus il pollue sans se soucier des conséquences. La nature lui offre de belles et bonnes ressources et pour la remercier, il transforme ce qu'il prend en des matières nuisibles pour lui-même et pour la nature. Notre éthique porte sur des valeurs humaines (solidarité, respect, honnêteté) mais également sur des valeurs éthiques respectueuses de l'environnement et des écosystèmes nous entourant, avec tout ce qu'ils comportent de vie.

Certes la nature est notre « mère », elle nous nourrit, nous aide dans le confort de notre vie quotidienne mais nous devons la préserver et la transmettre à nos générations futures comme un joyau, un trésor qui se transmet dans une famille, siècle après siècle.

Le développement économique s'est longtemps fait aux dépens de la biodiversité, ignorant que les impacts des activités humaines sur la nature seraient bientôt massifs et pourraient avoir en retour des conséquences sur l'activité économique.

Les différentes pollutions, qu'elles soient plastiques, chimiques ou lumineuses sont l'une des grandes causes de l'érosion de la biodiversité. Si de nombreuses actions visant à les réduire ont déjà été prises, elles ne semblent pas suffisantes pour freiner l'érosion de la biodiversité. Par ailleurs, diminuer les pollutions, c'est non seulement préserver la nature, mais c'est aussi préserver notre santé, donc notre survie.

Il devient très urgent de mettre en place des mesures drastiques afin de lutter contre le réchauffement climatique, la montée des eaux, la pollution des sols et des océans. Un rapport de l'ONU et de la Banque mondiale en date de mars 2018 évoque 143 millions de migrants climatiques d'ici à 2050 et l'ONU chiffre même ces futurs flux à 1 milliard de personnes.

Ces populations seront contraintes de quitter leur région en raison des conséquences du changement climatique (manque d'eau, baisse des rendements agricoles, manque de nourriture, canicules, inondations, sécheresses, cyclones et bouleversements météorologiques, etc.) mais aussi à cause des conflits qui en découleront.

1.1 LA LUTTE CONTRE LA POLLUTION PLASTIQUE

Les plus grandes décharges de déchets au monde sont loin de nos yeux, à des milliers de kilomètres de nos territoires.

On les nomme le septième continent, car ces zones polluées sont vastes comme un continent. On estime que chaque minute 80 à 120 tonnes de déchets finissent en mer ; une grande partie de ces déchets sont des matières plastiques.

Le dernier rapport de la WWF rappelle que "d'ici 2030, la production mondiale de déchets plastiques pourrait augmenter de 41 % et la quantité accumulée dans l'océan pourrait doubler et atteindre 300 millions de tonnes" si aucune mesure forte n'est appliquée.

Cette pollution est l'affaire des gouvernements en charge de la gestion de ces déchets, des fabricants, industriels et du citoyen. Les acteurs qui tirent profit de la production et de l'utilisation de ce matériau ne supportent pas le coût de la pollution engendrée par les déchets plastiques dans l'environnement.

En effet, Il est plus rentable de rejeter leurs déchets dans la nature que de gérer efficacement le plastique jusqu'à la fin de sa vie.

Pour endiguer ce phénomène, nous proposons de faire voter un traité international juridiquement contraignant pour mettre fin à la pollution plastique des océans.

Ce traité fixera des objectifs nationaux pour favoriser la réduction, le réemploi et le recyclage du plastique et permettra d'investir dans des systèmes de gestion des déchets efficaces, notamment pour développer le recyclage, diminuer l'incinération et la mise en décharge, interdire la production et l'utilisation des sacs plastiques à usage unique et ce dès à présent, sans attendre 2021 !

1.2 LA LUTTE CONTRE LES PERTURBATEURS ENDOCRINIENS

Les perturbateurs endocriniens sont la cause de nombreux dérèglements graves provoquant des cancers du sein, des testicules, des problèmes de fertilité, de développement de micro-pénis, de diabète, d'obésité ou des problèmes d'apprentissage chez les enfants.

La liste est encore bien longue et il est de la responsabilité de l'Europe de lutter contre ce bouleversement de notre système hormonal par l'utilisation de produits omniprésents tant dans l'alimentation, l'air, l'eau, le sol et les objets de la vie quotidienne.

Pour cela, nous préconisons d'imposer le principe de précaution comme directive européenne.

Toutes les substances « suspectées » ou « présumées » comme perturbateurs endocriniens devront être inscrites dans toutes les actions de la stratégie européenne, au même titre que les substances reconnues comme « avérées ».

En effet, il faut aujourd'hui des dizaines d'années et des scandales sanitaires avant de modifier la législation. Ce fut le cas pour l'amiante, le bisphénol A ou le chlordécone et ces drames doivent nous obliger à agir.

Aujourd'hui encore, des PCB comme isolants se trouvent dans les couches pour bébés ou des polysiloxanes dans les préservatifs et cela ne doit plus être autorisé.

Nous savons également que les perturbateurs endocriniens sont à éviter pour les tout-petits ainsi que pour les adolescents et les femmes enceintes. Pourtant, de nombreux produits cosmétiques en contenant sont actuellement commercialisés.

1.3 LA LUTTE CONTRE LES ALLERGÈNES

Les allergènes se retrouvent aussi bien dans les cosmétiques, les parfums que dans les produits ménagers ; ils sont pour notre organisme une bombe à retardement.

« Ils n'agissent pas au premier contact mais peuvent mettre des mois voire des années à déclencher des dermites (affections de la peau), eczémas, rhinites ou asthmes » prévient l'association 60 millions de consommateurs .

Aujourd'hui, 25 à 30 % de la population est concernée par une maladie allergique, un chiffre en constante augmentation, note l'Inserm (Institut national de la santé et de la recherche médicale). L'eczéma représente 15 à 20 % des allergies, l'asthme 7 à 10 % et la rhinite-conjonctivite allergique 15-20%.

Le 1er juillet 2015, une loi avait été votée en France pour que la liste des allergènes contenus dans un produit alimentaire soit inscrite sur les étiquettes alimentaires et sur les menus des restaurants (décret n°2015-447 du 17 avril 2015 "relatif à l'information des consommateurs sur les allergènes et les denrées alimentaires non préemballées").

A l'échelle européenne, le règlement européen INCO n° 1169/2011 impose également de communiquer l'information sur les allergènes aux consommateurs.

Sauf que 75% des petits commerces ne respectent pas cette loi. Le citoyen, n'est donc pas protégé contre ce danger.

Pour lutter contre le laxisme de l'Union européenne sur ce sujet, une nouvelle législation européenne sera établie.

Elle s'appuiera sur des organismes de certification (au même titre que ceux sur les dispositifs médicaux) tenus d'effectuer des inspections aléatoires auprès des industriels après que les produits auront été mis sur le marché. Cette certification serait identifiable par exemple avec un tampon (voir prototype ci-contre).

1.4 LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE, UN DÉFI POUR TOUS

L'Union européenne, la France et les entreprises pollueuses doivent agir pour la protection des droits humains et des droits de la nature. Ce changement est aussi l'affaire de TOUS.

COMMENT ?

En utilisant les aides financières déjà allouées par l'Union comme le Fond Européen Structurel et d'Investissement (FESI) afin d'accompagner les personnes à adopter des « attitudes » respectueuses de l'environnement (panneaux solaires, isolations des constructions, subventions ou gratuité des moyens de transports, abandon du diesel au profit de moteurs hybrides...) .

Ce financement est accordé à chaque États membres pour la mise en place de projets sur l'environnement. De 2014 à 2020, l'Union européenne consacrera 960 Milliards d'euros à cet accompagnement.

Il faut donc prendre conscience de l'urgence de la situation et, à l'instar d'autres pays, récompenser les Européens écocitoyens par des titres de transports gratuits par exemple, ou par une cagnotte de points ouvrant à des réductions sur des services divers.

L'autre mission sera de promouvoir auprès des collectivités territoriales et régionales la consommation de produits locaux et de saison et, être un exemple dans les cantines ou les lieux de restauration d'entreprise.

En effet, sensibiliser les scolaires à la préservation de l'environnement et à une éducation à la santé par des actions concrètes dans les écoles doit être une priorité.

Actuellement, c'est le lobbying du sucre qui tire les ficelles de la semaine du goût et nous devons, en lien avec des acteurs de la santé « neutres », intervenir auprès d'eux en toute impartialité.

Devenons Éco responsable

1.5 LA LUTTE CONTRE L'OBSOLESCENCE PROGRAMMÉE

De nombreux industriels commercialisent volontairement des produits à faible durée de vie, non réparables pour réaliser plus de ventes. Cela entraîne
d 'énorme quantité de mise au rebut.

En effet, les produits électroménagers et de consommation courante, faisant appel à l'électricité, sont programmés pour avoir une durée de vie limitée, ceci afin de toujours relancer la société de consommation, de toujours plus acheter, donc polluer, prélever des ressources que la planète ne peut plus offrir.

Nous préconisons la mise en place d'une directive européenne contre l'obsolescence programmée qui répondra à de nombreux défis :

- **De mettre un terme à cette logique de société du déchet et du gaspillage.**
- **De sanctionner monétairement toutes les entreprises continuant ces pratiques.**
- **Des milliers d 'emplois potentiels dans le secteur de la réparation (en effet, 7 Européens sur 10 préfèrent réparer leurs biens plutôt que d'en acheter de nouveaux).**

VOLET ÉTHIQUE :

2.1 LA LUTTE CONTRE L'ÉVASION FISCALE

En France, le montant total de la fraude fiscale s'élève à 100 milliards d'euros par an et a augmenté de 20 milliards d'euros par rapport à 2013.

Tel est le montant remonté par le rapport du syndicat Solidaires-Finances publiques. L'organisation internationale de développement Oxfam France estime ce coût total entre 60 et 80 milliards par an. Ce montant correspond à 1,5 fois ce que payent les Français chaque année au travers de l'impôt sur le revenu.

Ce montant exorbitant est un manque à gagner important pour les caisses de l'État. En effet, celui-ci nous permettrait d'assurer un budget en équilibre puisque ces milliards viendraient financer les 82 milliards de notre déficit budgétaire.

Cette fraude fiscale s'opérant sous la forme de fraude "offshore" est en constante augmentation auprès des entreprises et des particuliers les plus aisés (3.500 ménages français détiennent 50 millions d'euros chacun en moyenne à l'étranger).

Cette hausse s'explique par **une baisse des effectifs du contrôle fiscal**. 3 100 emplois ont été supprimés dans les services de contrôle fiscal depuis 2010. Résultat direct de cette baisse : une entreprise soumise à la TVA risque d'après les dernières statistiques de se faire **contrôler tous les 84 ans** (ce qui était déjà suffisamment alarmiste), alors qu'**aujourd'hui,** cette probabilité est passée à **une fois tous les 130 ans**.

Il pourrait dont être aisé de constater que les pouvoirs politiques français, au lieu de tenter de lutter contre ces pratiques, auraient tendance à les encourager.

L'Europe devra, à défaut de contraindre les États (à l'instar de la France), se mobiliser sur ces fraudes en établissant une liste des paradis fiscaux. Les pays qui la composeront seront sujets à des sanctions dissuasives.

Pour contraindre ces pratiques au sein de l'UE, un traité devra être mis en place, interdisant aux États membres et à leurs entreprises d'utiliser les paradis fiscaux.

Cette mesure sera accompagnée par une levée du secret bancaire.

2.2 LA CHASSE À L'OPTIMISATION FISCALE DES MULTINATIONALES

Les outils d'optimisation fiscale à disposition des grandes entreprises sont nombreux et parfaitement légaux. Certaines entreprises se sont d'ailleurs spécialisées dans ce créneau juteux afin d'expliquer comment faire des déclarations d'un chiffre d'affaires minoré, comment transférer un siège, comment faire localiser des dettes, comment importer des pertes ou comment obtenir des exonérations fiscales avec le mécénat dans le but que les grands groupes concernés n'aient pas à payer d'impôt localement.

Ce type de pratiques ont notamment été récemment révélées par les « Paradise Papers » dévoilant les stratégies fiscales agressives de certaines multinationales.

Nous savons aujourd'hui que les groupes comme Airbus, Dassault, Engie, Facebook, Nike, Uber ou Whirlpool ont utilisé les mêmes stratégies pour éviter de payer au fisc ce qu'ils devaient réellement.

Pour cela, nous proposons de relancer et de renforcer le projet de directive ACCIS (Assiette Commune Consolidée pour l'Impôt sur les Sociétés) lancé depuis 2016 par l'Union européenne et qui consistait à harmoniser les législations relatives à l'impôt sur les sociétés dans lequel les groupes européens doivent présenter un résultat fiscal agrégé au niveau européen.

En effet, les groupes soumis à l'ACCIS n'auront plus qu'à remplir une seule déclaration fiscale consolidée pour l'ensemble de leur activité dans l'Union auprès d'un guichet unique, ce qui permet un allègement des formalités administratives. Une fois l'assiette calculée, elle est répartie parmi les États membres concernés et chacun d'eux applique à la fraction de la base consolidée qui lui revient, un taux de taxation défini souverainement

Ce système permettra ainsi de répartir la base taxable consolidée parmi différentes juridictions et évitera ainsi l'évasion fiscale au sein de l'Union européenne.

2.3 LA LUTTE CONTRE L'INFLUENCE DES LOBBIES

La lutte contre les lobbyistes usant de leur influence afin de contourner les lois ou d'infléchir des directives à venir doit devenir l'une des priorités de l'Union européenne. Aujourd'hui, l'Europe est contaminée par la pression de ces groupes d'influences. La commercialisation en Europe du glyphosate, ce désherbant chimique et pourtant cancérigène, en est un parfait exemple.

Sur les 11 000 lobbyistes enregistrés à Bruxelles, un peu plus d'un millier sont basés en France.

Effectivement, dans notre pays le système de recrutement des élites s'est organisé au niveau des grandes écoles.

D'un côté, **l'École Nationale d'Administration** dont sont issus **les inspecteurs des finances** (qui vont se retrouver à la tête du ministère de l'Économie et des grandes banques), et de l'autre, l'École Polytechnique d'où viennent les ingénieurs des mines (qui se retrouveront eux **à la tête du ministère de l'Industrie et des entreprises du secteur de l'énergie** comme EDF, Engie ou Total).

Ces élites forment une classe dominante se retrouvant donc dans tous les centres de décisions stratégiques, passant, durant leur carrière, d'un poste de direction d'un ministère à celui d'une banque ou d'une grande entreprise.

Ces élites font donc directement partie intégrante des lobbies et auront durant leur carrière un pouvoir d'influence considérable leur permettant de défendre leurs intérêts et d'entraver les réformes en intervenant à tous les niveaux des processus de décision. Cette influence explique notamment l'échec de réformes récentes comme celle sur la réforme bancaire, avortée après la crise financière de 2007, avec l'abandon du projet de séparation des banques de détail et d'investissement.

Pour limiter cette influence néfaste, l'Union européenne devra exiger l'interdiction, pour tous les hauts fonctionnaires, d'exercer pendant un délai de trois ans auprès des établissements bancaires et industriels qu'ils ont supervisés dans le cadre de leurs missions politiques. Pour compléter ce dispositif, un commissaire sera mandaté à Bruxelles, dédié aux conflits d'intérêts et à l'éthique des députés européens.

2.4 LA MISE EN PLACE D'UN SMIC EUROPÉEN

Soixante-cinq années après la France, en 2015, l'Allemagne a instauré un salaire minimum.

Sur 27 États membres, 22 disposent d'une législation nationale garantissant un salaire minimum.

L'Autriche, Chypre, le Danemark, la Finlande, l'Italie et la Suède ne l'ont pas mis en application mais des accords collectifs réglementent les minimas de salaire.

Pour les États l'appliquant, le montant de ce SMIC est très disparate : 184 euros/mois en Bulgarie, 756 euros/mois en Espagne, 1466 euros/mois en France ou 1923 euros/mois au Luxembourg.

Dans 10 pays de l'UE, le salaire minimum se situe à 50 % ou moins du niveau du salaire médian national, ce qui, à l'évidence, rend difficile, pour ceux qui en bénéficient, de vivre décemment.

Un salaire minimum très bas est un atout compétitif précieux pour attirer capitaux et entreprises étrangères. Aujourd'hui, les pays de l'Est sont les principaux bénéficiaires du « dumping social intra-européen » et cela nuit donc directement sur la compétitivité des autres pays comme le nôtre mais aussi à la qualité de vie des travailleurs concernés.

Pour cela, nous préconisons de renforcer le Socle européen des droits sociaux, signé en novembre 2017 en Suède par les 28 états membres de l'Union européenne. Ce texte garantit des minima de temps de travail, en termes de conditions de travail et de congé parental.

Il énonce également que des « salaires minimums appropriés » doivent être garantis dans tous les pays européens.

Ce Socle devra être complété par un salaire minimum fédéral, comme aux États-Unis, établi à 500€, afin de favoriser la convergence des niveaux de vie entre les différents pays européens. Cette option offrira une garantie dans les pays de l'Union qui n'ont pas de salaire minimum, notamment l'Italie.

VOLET ÉGALITÉ :

3.1 LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

3.1.1 INÉGALITÉ HOMME / FEMME

L'égalité entre les hommes et les femmes est l'un des objectifs de l'Union européenne. Le principe selon lequel les hommes et les femmes doivent percevoir un salaire égal pour un travail égal est inscrit dans les traités européens depuis 1957.

Pourtant, en France, en équivalent temps plein, les femmes touchent 18,5 % de moins que les hommes, selon l'Insee. La discrimination pure serait d'environ 10 % d'après le ministère du Travail. En équivalent temps plein, elles perçoivent 17 % de moins par an. La part de cadres est moins importante chez les femmes (on compte 20,5% d'hommes cadres vs 14,7% de femmes cadres).

À titre d'exemple, au sein de l'Union européenne, les femmes gagnent en moyenne 16% de moins que les hommes.

Mais même si l'Union a fait de sa priorité l'égalité entre les hommes et les femmes, c'est la manière de procéder qui est aujourd'hui à revoir. En effet, l'Union a mis en place le Fond Social Européen (FSE) pour sensibiliser et former contre ces inégalités au lieu de « lutter » réellement contre elles.

Entre 2007-2013, cette aide s'est élevée à plus de 76 milliards d'euros.

La France a notamment perçu 4,5 milliards d'euros grâce à ce fond pour la même période et sur celle de 2014-2020, elle sera de 6 milliards d'euros..

"La lutte" et non "la sensibilité" contre les inégalités entre les hommes et les femmes n'est toujours pas présentée comme la priorité dans les objectifs de la stratégie « Europe 2020 ».

C'est cette priorité que nous allons faire changer pour qu'en cas de non-respect, les budgets du FSE ne soient plus octroyés automatiquement aux mauvais élèves.

3.1.2 DÉLIT DE CONTRÔLE AU FACIÈS ET DISCRIMINATION ETHNO-RELIGIEUSE

Toute forme de discrimination doit-être combattu fermement :

- au faciès consistant à juger une personne en raison de son physique,
- sa couleur de peau
- sociale ou culturelle,
- religion présumée ou avérée,
- son patronyme,
- orientation sexuelle, …

Ces comportements nuisent directement au principe d'égalité. Selon l'article 225-1 du Code pénal, l'auteur d'une discrimination encourt 3 ans d'emprisonnement et 45000 € d'amende. De plus, si l'auteur du délit de faciès est un agent public commis dans le cadre de ses fonctions, les peines peuvent aller jusqu'à 5 ans d'emprisonnement et 75000 € d'amende.

Selon plusieurs études menées, **un individu de couleur noire a 6 fois plus de risques de se faire contrôler** que celui de couleur blanche alors qu'un maghrébin en a 7 à 8 fois plus.
Dans le monde professionnel, des études ont mis en évidence le fait que les Français d'origine extra-communautaire (asiatique, africaine, maghrébine) sont systématiquement discriminés par rapport aux Français dit d'origine française. Là encore, ce sont les personnes d'origine maghrébine qui sont le plus discriminé en raison de leur appartenance « supposée » à la religion musulmane.

Pour juguler ces comportements, tant du côté des forces de l'ordre que des entreprises, il faut imposer un volet dédié à la sensibilisation de ces discriminations (risques, pertes et dérives) directement auprès des centres de formations qu'auprès des politiques RH. Cette mission sera financée par le Fond Social Européen (FSE).

Cet engagement dans la lutte contre les discriminations ethno-religieuses permettra ainsi aux entreprises de s'afficher comme étant « socialement responsable » et sera un « plus » pour attirer les investisseurs. Ce dispositif de formation sera renforcé par un contrôle beaucoup plus strict auprès des secteurs concernés et lourdement sanctionnés en cas de manquement comme le prévoit déjà la loi.

Ce contrôle sera à la charge d'une nouvelle institution publique à l'instar du Défenseur des droits, qui organisera des opérations de testing beaucoup plus fréquentes et surtout systématiques.

3.1.3 DISCRIMINATION FACE AU HANDICAP

La discrimination face au handicap commence malheureusement dès le plus jeune âge, lorsque nous constatons les difficultés rencontrées à intégrer les enfants dans un cursus scolaire ordinaire.

D'après les derniers chiffres de l'Insee, 9,6 millions de personnes en France sont en situation de handicap au sens large. Parmi elles, seules 2,7 millions sont reconnues administrativement handicapées. 80% des handicaps ne se voient pas (maladies chroniques, par exemple). Le handicap est également le premier motif de discrimination en France en 2018, avec 21,8% de réclamations auprès du Défenseur des droits. Et cette discrimination arrive devant l'origine.

Au sein de l'union européenne, on estime le nombre de personnes touchées par un handicap (handicap limitant les activités de la vie quotidienne) à 44 millions d'individus. Parmi eux, un adulte handicapé sur 2 se trouve sans emploi.

Le travail est le premier lieu de discriminations liées au handicap et ce, malgré une loi qui impose en France aux entreprises de plus de 20 salariés d'employer un minimum de 6% de travailleurs handicapés. Mais ce quota n'est que trop peu respecté.

Le recrutement est le premier facteur de discrimination. Lors de forum pour l'emploi, les personnes handicapées sont très rarement retenues.

Pour modifier de tels comportements, nous préconisons, via l'aide du Fond Social Européen (FSE), de mobiliser les entreprises européennes à ce défi en instaurant des salons virtuels de recrutement en ligne dédiés aux demandeurs d'emplois handicapés à l'instar de "Hello Handicap« (initiative française qui regroupe des centaines d'entreprises dans tous les secteurs et toutes les régions).

Pour une grande partie des personnes handicapés, la mobilité est déjà une première discrimination. Avec la démocratisation de la digitalisation, le principe est de postuler aux offres d'emploi via une plate-forme, de pouvoir passer ses entretiens par téléphone ou par tchat et cela sans se déplacer.

Mettons la technologie au service de l'emploi pour faire barrage à la discrimination.

3.2 LE DROIT DE VOTE DES ÉTRANGER NON COMMUNAUTAIRES AUX ÉLECTIONS LOCALES

Actuellement, les étrangers n'ayant pas la nationalité Française sont exclus du droit de vote pour les élections locales et législatives.

En 1981, François Mitterrand avait fait de la question du droit de vote des étrangers aux élections politiques locales une de ses propositions dans son programme de campagne. Malheureusement il ne l'a jamais mise en application durant ces deux mandats. L'UMP (actuel LR) et le PS le promettront également sans jamais le mettre en place.

Le 14 février 1989, le parlement européen a voté une résolution demandant aux pays membres d'accorder le droit de vote aux élections locales à l'ensemble des étrangers vivant et travaillant sur leur territoire.

La Suède, l'Irlande, le Danemark, la Finlande, les Pays-Bas, le Luxembourg, la Belgique, l'Estonie, la Lituanie, la Slovénie, la Hongrie et la Slovaquie ont mis en application cette résolution.

En revanche, onze autres pays, **dont la France**, n'accordent toujours pas ce droit de vote aux élections locales: l'Allemagne, l'Autriche, l'Italie, la Bulgarie, la Lettonie, la Pologne, la République tchèque, la Grèce, Chypre et Malte.

L'UE oblige les États membres à accorder un statut de résident de longue durée aux ressortissants de pays extérieurs ayant résidé pendant 5 ans sur leur territoire. Ce statut accorde une égalité de traitement avec les ressortissants nationaux dans des domaines tels que les conditions de travail et d'emploi, l'éducation et la formation professionnelle, la protection sociale, ou encore la liberté d'association et d'engagement dans une organisation de travailleurs ou d'employeurs. Les droits de vote et d'éligibilité ne sont pas concernés par cette directive.

C'est cette directive qu'il faut modifier afin d'obliger également les États membres à accorder le droit de vote aux étrangers non communautaires

VOLET LIBERTÉ :

1 RENFORCER LES INSTITUTIONS EUROPÉENNES

La Cour Européenne des Droits de l'Homme (la Cour EDH) a pour but de faire respecter la Convention européenne des droits de l'homme signée en 1950 et entrée en vigueur en 1953.

La Cour peut être saisie par tout État signataire de la convention ou par tout citoyen d'un des pays membres de la convention, s'il estime que son État n'a pas respecté ses droits ou ceux dictés par la convention. La France arrive en 26e position (sur un classement de 40 États condamnés dans le monde par la Cour Européenne des Droits de l'Homme). Depuis sa ratification de la Convention en 1974, la France a été condamnée 728 fois, sur un total de 997 arrêts rendus par la Cour de Strasbourg concernant l'Hexagone.Depuis janvier 2018, la Cour européenne des droits de l'homme a déjà prononcé onze arrêts concernant la France, dont sept d'entre eux sont des arrêts de violation.

La France est notamment souvent pointée du doigt pour le non-respect des articles de la Convention européenne des droits de l'homme suivants : Article 8 (droit au respect de la vie privée et familiale), Article 9 (droit à la liberté de pensée et de religion) et Article 14 (interdiction des discriminations). Cependant, la convention ne prévoit aucune sanction réelle sur les États incriminés. On dit plus couramment que les arrêts de la Cour européenne ont un caractère déclaratoire mais n'ont pas de valeur exécutoire. Elle n'a aucun pouvoir d'injonction.

En clair, les États peuvent être condamnés par la Cour mais ils ne sont toutefois pas dans l'obligation d'exécuter leur peine. Voilà pourquoi, il faut renforcer le rôle de la Cour EDH afin que ses décisions rendues lors de violation des droits protégés par la Convention européenne des droits de l'homme (Conv EDH) ne soient plus à caractère déclaratoire mais à caractère exécutoire, avec dédommagements, et/ou sanction lors des prochaines attributions budgétaires en cas de préjudice avéré. Il faut donc renforcer son autorité pour que les États membres ne basculent pas vers des dictatures.

2 LE DEVOIR DE SOLIDARITÉ

Le droit de chercher asile pour échapper à la persécution, le droit de ne pas être soumis à des traitements inhumains ou dégradants, la liberté individuelle qui implique le droit de ne pas être arbitrairement détenu ou encore le droit à la vie font partie du socle des libertés et droits fondamentaux.

Le Protocole 4 à la Convention européenne des droits de l'Homme (CEDH) insiste également sur le droit dont dispose toute personne à quitter son propre pays afin d'échapper à des menaces d'atteinte à sa vie, à son intégrité physique ou pour fuir la misère. L'Union européenne, a voté en date du 20 juillet 2001, la directive 2001/55/CE du Conseil destinée à assurer une protection immédiate aux personnes déplacées en grand nombre (en dehors de l'UE) et qui ne peuvent, pour des motifs de sécurité, rentrer dans leur pays d'origine.

Malheureusement, cette directive n'a jamais été mise en œuvre en dépit de l'ampleur de ce que les représentants de l'Union ont appelé la « crise migratoire » qui a vu affluer des dizaines de milliers d'exilés aux frontières de l'Europe depuis l'année 2015. Or, la mort de migrants tentant d'entrer irrégulièrement dans l'Union européenne pour des raisons sécuritaires est un des sujets prioritaires que doit prendre en compte l'UE. C'est également le cas pour les mauvais traitements qui sont régulièrement infligés aux migrants aux frontières, tout comme les pratiques portant atteinte à leur liberté et à leur sécurité, et les régimes de détention qui ne répondent pas aux normes minimales relatives aux droits de l'homme.

En effet, le Comité des droits de l'Homme rappelle que : « *Les étrangers ont ainsi un droit inhérent à la vie qui est juridiquement protégé, et ne peuvent être privés arbitrairement de la vie. Ils ne doivent pas être soumis à la torture, ni à des traitements ou peines inhumains ou dégradants ; ils ne peuvent pas non plus être réduits en esclavage ou en servitude. Les étrangers ont droit sans réserve à la liberté et à la sécurité de la personne. S'ils sont légalement privés de leur liberté, ils doivent être traités avec humanité et avec le respect de la dignité inhérente à leur personne.* »

De plus, avant même de franchir les frontières maritimes ou terrestres de l'Union européenne, nous savons que les migrants sont souvent victimes de mauvais traitements et d'exploitation au cours de leur voyage, notamment de la part des passeurs. Le silence de l'UE sur ce drame et sur sa non-assistance envers des populations en danger, en fait des complices indirects.

Le fait de porter assistance pour empêcher des morts parfaitement prévisibles auprès de réfugiés est un des grands manquements parfaitement condamnables et c'est sur ce volet que nous militerons afin que la protection du droit à la vie soit respectée.

De même, la répression visant les personnes qui tentent de venir en aide aux réfugiés ne doit plus être dissociée des violations des droits subies par ces derniers puisqu'elle vise en réalité à dissuader toute tentative de défendre l'exercice de ces droits.

Pour cela nous mettrons en application de la directive 2001/55/CE du Conseil afin de contraindre les États au respect de ces droits et de ces principes.

VOLET DE LA PROTECTION

1 UNE PUISSANCE MILITAIRE EUROPÉENNE

La possibilité d'instaurer une véritable union européenne de la défense est inscrite dans l'article 42 du traité sur l'Union européenne révisé en 2009. Son instauration requiert l'unanimité des États membres de l'UE.

La Stratégie globale pour la politique étrangère et de sécurité de l'Union européenne adoptée en 2016 réaffirme que les « États membres conservent leur souveraineté dans leurs décisions relevant du domaine de la défense » et que « l'UE encouragera systématiquement la coopération en matière de défense et s'efforcera de créer une solide industrie européenne de la défense, laquelle est essentielle pour garantir l'autonomie de décision et d'action de l'Europe », loin encore d'une intégration des armées sous une autorité politique et militaire unique.

Pour permettre l'émergence de cette force militaire européenne indépendante, il convient déjà de sortir de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord actuelle. Une organisation sous tutelle des États-Unis, un partenaire pour le moins inquiétant, notamment sous l'Amérique de Trump.

De plus, les guerres auxquelles l'Otan a participé jusqu'ici au nom de la lutte contre le terrorisme (Afghanistan, Irak , Libye etc.) n'ont clairement rien résolu et ont même aggravé considérablement la situation internationale en plongeant par exemple le Moyen-Orient dans des guerres sans fin qui fragilisent aujourd'hui clairement la paix et étendent la guerre en Afrique occidentale et subsaharienne.

Alors que des populations vivent aujourd'hui sous un embargo injuste instauré par des États qui violent régulièrement les résolutions de l'ONU, soutenus par les Etats-Unis par exemple, il est important d'avoir une force militaire objective, intègre et mobilisée réellement sur la dignité des peuples.

C'est le cas notamment pour le territoire de Gaza, enfermé entre un mur et la mer, privé de toutes ressources (eau potable et électricité), vivant sous embargo commandité par Israël.

D'autres populations attendent notre aide. C'est le cas pour les Ouïghours, cette minorité musulmane en Chine qui, depuis de nombreux mois, est enfermée par les autorités chinoises dans des camps de concentration surpeuplés, entourés de barbelés et aux vitres bouchées, où sont appliqués des sévices corporels.

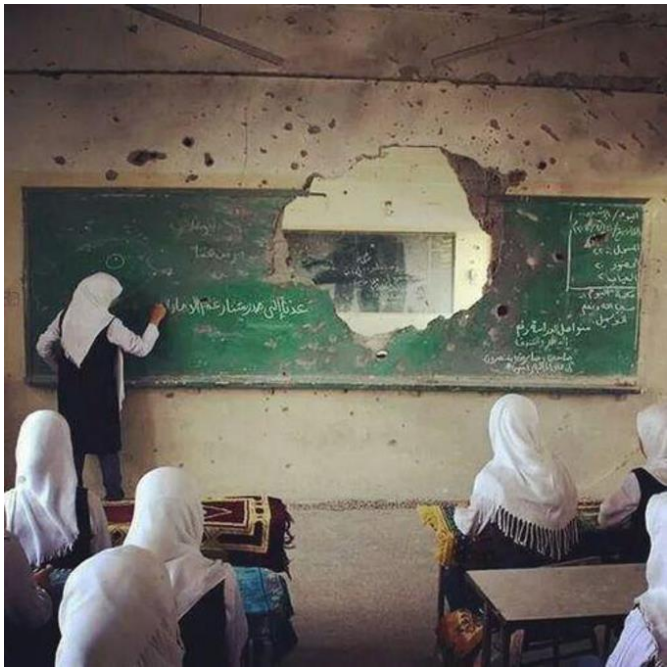

C'est également le cas des Rohingyas, cette autre minorité musulmane vivant en Birmanie et qui est victime d'un véritable génocide dans le silence du reste du monde et dans celui de la première conseillère d'État Aung San Suu Kyi (prix Nobel de la paix).

700 000 Rohingyas ont fui vers le Bangladesh depuis l'an dernier et au moins 10 000 d'entre eux ont été massacrés par l'armée birmane.

Il en va de même avec la famine engendrée par la guerre au Yémen.

L'ONU annonçait il y a encore peu qu'il s'agissait de la pire situation humanitaire au monde. Cette crise alimentaire au Yémen est directement liée aux conflits.

Depuis 2015, le Yémen est soumis à une guerre opposant les rebelles houthistes, soutenus par l'Iran, qui contrôlent le port de Hodeïda ainsi que la capitale yéménite Sanaa, à une coalition sous commandement saoudien qui défend le gouvernement réfugié à Aden (dans le sud).

En plus de trois ans, le conflit a fait près de 10 000 morts, selon l'ONU.

2 Une loi pour combattre l'islamophobie

Face à la montée des persécutions verbales, physiques et des attaques terroristes antimusulmans, il est de l'intérêt de chaque État de combattre l'islamophobie sur le sol européen en assurant la sécurité des communautés musulmanes d'Europe (au travers des mosquées, écoles et cimetières musulmans régulièrement pris pour cible).

À la lumière des récents attentats terroristes perpétrés dans les mosquées de Christchurch en Nouvelle-Zélande (dont on sait que le terroriste s'est radicalisé lors de son séjour en France), il semble aujourd'hui plus que nécessaire de mettre en place une loi mettant en exergue la nécessité de combattre l'islamophobie au sein de l'Union européenne et d'assurer la sécurité des communautés musulmanes européennes.

Cette loi condamnera toute diffusion de discours de haine envers la communauté musulmane et permettrait, notamment en France, au ministère de l'intérieur de dissoudre toutes associations ou groupements islamophobes, tous médias qui exploitent cette littérature islamophobe pour se faire du profit en véhiculant des théories complotistes dangereuses (à l'exemple de la théorie du grand remplacement).

Cette loi insistera sur la nécessité pour les gouvernements européens d'élaborer et d'adopter une définition pratique de l'islamophobie à l'heure où certains acteurs se cachent derrière une critique raisonnée de l'islam pour véhiculer en réalité de véritables appels à la détestation des musulmans.

7.1 Mise en place d'un comité d'éthique pour contrôler l'indépendance de la presse

La France se trouve au 45ème rang mondial de la liberté de la presse.

Évident lorsque l'on sait qu'aujourd'hui 95% de la presse française est contrôlée par les grands groupes industriels et financiers.

Les 5% restant sont tenus par des indépendants de la presse française à l'exemple du Canard Enchaîné, de Charlie Hebdo, Médiapart, Basta ! ou Agora Vox, et n'ont comme modèle économique que celui de la fidélité des lecteurs.

L'invasion de grands groupes industriels et financiers sont logiquement une entorse à l'indépendance de la presse par excellence.

Prenons, à titre d'exemple, le cas de Bernard Arnault, Président-Directeur Général de LVMH, qui a racheté en 2007 le quotidien économique Les Échos pour 240 millions d'euros. Dans la mesure où Les Echos est le quotidien économique français de référence, on est en droit de se demander si la ligne éditorial sera objective envers les entreprises et marques possédées par son patron.

Afin de rétablir une certaine éthique dans le monde de la presse, l'Union européenne doit se saisir de ce problème de l'information. Voilà pourquoi, il est indispensable de mettre en place un comité d'éthique pour contrôler l'indépendance de la presse.

Ce comité présentera officiellement un rapport annuel sur l'état de la presse dans chaque pays européen, veillera à l'intégrité de l'information (Fake news) et pourra s'opposer au rachat de groupes de presse par des groupes industriels.

Union des Démocrates Musulmans Français

PARTI-UDMF.FR

MERCI

courrier@udmf.org